



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chevaux bretons

Question écrite n° 89884

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'élevage des chevaux bretons. Les professionnels de l'élevage des chevaux bretons s'inquiètent des conséquences de la réforme des Haras nationaux sur leurs activités. De vives craintes sont exprimées au regard des nouvelles missions allouées. Aussi, les éleveurs regrettent le désengagement continu pour le service public de la monte, domaine qui connaît pourtant d'importants gains de productivité. De plus, ils dénoncent la baisse continue des encouragements à l'élevage de chevaux de trait, encouragements dont l'attribution aux ayants-droit est actuellement assurée par les Haras nationaux. Pour des effectifs restés stables, les éleveurs constatent des aides diminuées de moitié en dix ans. Enfin, les professionnels éleveurs du cheval breton s'inquiètent des annonces de réduction importante des aides que perçoivent les associations nationales de race de chevaux pour faire face à leurs mission de détection et promotion. Elle souhaite donc savoir si, au terme de leur changement de statut, les Haras nationaux continueront leur vocation à assurer la distribution des soutiens publics à l'élevage de chevaux de trait et quelle nouvelle instance publique sera chargée du financement et de l'amélioration génétique de cet élevage.

Texte de la réponse

La transformation des Haras nationaux de service de l'État en établissement public administratif a répondu en juillet 1999 à une double ambition : celle d'un partenariat renforcé avec une profession responsabilisée et celle d'une meilleure réactivité pour répondre à l'évolution des attentes de la société. Cette réforme permet à l'établissement d'exercer ses missions avec davantage d'efficacité en spécialisant et professionnalisant ses équipes. L'établissement public des Haras nationaux s'est vu confier le soin de procéder pour le compte de l'État au versement des aides à la filière. Il revient donc à son conseil d'administration, composé en grande partie de représentants professionnels, de voter son budget et ses critères de répartition. L'exercice 2005 a dû supporter les répercussions des impératifs de maîtrise de la dépense publique qui s'imposent à l'État comme à ses établissements publics. Les Haras nationaux allouent toutefois des aides financières très significatives notamment dans le cadre des concours d'élevage dont la ligne budgétaire demeure stable en 2006. Par ailleurs, l'établissement assure des prestations appréciées des éleveurs. C'est notamment le cas pour la reproduction avec un service à domicile performant et pour l'identification des chevaux de trait intégralement assumée financièrement par les Haras nationaux. Ils contribuent également à favoriser la structuration des organisations d'élevage en attribuant, à la demande de l'association des éleveurs, les primes des concours d'élevage aux animaux inscrits au programme d'élevage de leur race. Cela génère des ressources pour les syndicats d'élevage. Les Haras nationaux ont également apporté un appui technique très significatif à l'élaboration du programme d'élevage de la race bretonne et poursuivent leur soutien financier. Cela s'applique aussi bien aux actions du syndicat, pour lesquelles la subvention restera conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel correspondant, qu'au programme d'élevage dont le soutien sera conforme à ce qui a été convenu avec toutes les représentations syndicales des races de chevaux au moment de la mise en place des programmes. Au niveau régional, les Haras nationaux contribuent en lien étroit et permanent avec le syndicat d'élevage breton

aux actions de développement et de promotion de la race : accueil professionnel du public dans leurs sites, promotion de la race bretonne, notamment dans les Haras nationaux d'Hennebont et de Lamballe, formation des professionnels et amateurs, testage des étalons bretons à Lamballe et Languidic, mise à disposition de cadres dans les salons, de juges dans les concours, etc. L'ensemble de toutes ces prestations représente un coût non négligeable qui bénéficie directement aux éleveurs. Il ne saurait donc être question d'un désengagement des Haras nationaux à cet égard. Dans le contexte moderne d'une agriculture en profonde mutation, en Bretagne en particulier, avec des missions sociales et environnementales renforcées, les Haras nationaux appuient le syndicat breton dans son rôle d'innovation et portent avec lui l'image traditionnelle de la race, favorisant ainsi sa reconnaissance à tous les niveaux. Enfin, afin de développer une solidarité de la filière cheval, des courses au sport et au trait, le fonds Eperon a été créé en vue de cofinancer des projets structurants, collectifs et innovants. Ce fonds soutient des opérations dont les dossiers sont transmis d'une part, pour les projets à caractère national, à l'interprofession du cheval de sport, de loisir et de travail (la FIVAL), d'autre part, pour ceux à caractère régional, aux conseils des chevaux en région et aux commissions consultatives régionales d'orientation du cheval (CCROC). La filière trait a pu ainsi bénéficier en 2005 d'un soutien conséquent, qu'il s'agisse de manifestations telles que la route du poisson, de la constitution de pôles régionaux de valorisation, ou des actions de France Trait, fédération à laquelle adhère le syndicat des éleveurs du cheval breton.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89884

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3215

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5394